

133^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 29 mai 2025
PV du CE du 29 mai 2025 Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de mai, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan, la 133^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Dans son mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif exprime sa compassion aux populations de l'Est du pays (Nord et Sud Kivu) et en particulier à Madame Néné BINTU, membre du CE qui se trouve en déplacement forcé. Il profite de l'occasion pour féliciter Monsieur KASSONGO BIN NASSOR pour son élection comme Président de la Chambre des mines et invite également Monsieur André NYEMBWE, nouveau membre du CE délégué de la Présidence de la République à se présenter.

Enfin, il demande au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges présents étaient représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif ;
3. Monsieur **André NYEMBWE**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre ;

Entreprises Extractives :

4. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
5. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;
6. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre ;

Société Civile :

7. Monsieur **Alidor KASONGO MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
8. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
9. Madame **NENE BINTU**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente par visio conférence ;
10. Monsieur **Freddy KASONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
11. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;

Membres ayant donné mandat :



12. SEM Madame Eve **BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Aldarich LUBOYA**, Directeur de Cabinet ;
13. SEM **Aimé MOLENDI SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Fulgence MFUMUANGANI**, Conseiller ;
14. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, représenté par **HOLENN Thérèse** ;
15. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par
16. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE** ;
17. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre représenté par **Yvonne MBALA**.

Membres absents ou empêchés :

1. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
2. Son Excellence Monsieur **Doudou MFWAMBA LIKUNDE**, Ministre des Finances, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIIE-RDC fait lecture de l'ordre du jour et par la suite, le Président demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Avec une proposition d'ajout d'un point afférent à une communication du Ministère des Hydrocarbures, le Président invite les membres à adopter l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- (1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 20 février 2025 ;**
- (2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
 - *Activités réalisées de mars à ce jour.*
 - *Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIIE :*
 - *Rapport ITIE-RDC 2023 : Cadrage et Rapport ;*
 - *Rapports Thématiques ITIE-RDC ;*
 - *Rapport Annuel d'Avancement, Exercices 2023-2024 ;*
 - *Projet de Rapport ITIE-RDC sur l'EMAPE, Filière du Diamant des Exercices 2021-2022 : Intégration des améliorations des parties prenantes*
 - *Préparation de la validation de la RDC de 2026*
 - *Communication du Ministère des Hydrocarbures.*
- (3) **Points saillants**
 - *Cas de violation du Protocole de participation de la Société civile*
 - *Rappel du débat relatif à la transparence des négociations et de signature de l'avenant n° 5 Contrat chinois (Focus sur les jetons de présence payés aux membres de la Commission de renégociation)*
- (4) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIIE-RDC (du 20 février au 20 mai 2025) ;**
- (5) **Divers**



Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 20 février 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 20 février 2025 a été transmis aux membres pour leurs observations et/ou amendements et que le Secrétariat Technique n'a enregistré aucun amendement.

Par la suite, le Président demande s'il y avait d'autres amendements. Aucun amendement n'est soulevé séance tenante, en conséquence le PV du 20 février 2025 est adopté

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 20 février 2025 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 20 février au 21 mai 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National présente son intervention axée en trois points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) activités menées sur la période et (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions.

- Concernant **l'élaboration des Rapports ITIE**, le Coordonnateur National fait le point sur les divers rapports en cours de réalisation. Il s'agit de : (i) **Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023**, (ii) **Rapports ITIE-RDC 2023** (Attente recrutement de l'AI par COREF/Banque mondiale), (iii) **Rapport EMAPE – filière Diamant, Exercices 2023-2024** (Signature du contrat avec le Consultant recruté (Cabinet MAZZARS), (iv) **Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques** (attente de l'ANO pour collecter les données auprès des EP), (v) **Rapport sur le secteur forestier** (Publication du Rapport contextuel du secteur forestier, après son adoption par le CE), (vi) **Rapport EMAPE – filière Cu & Co 2022 & 2023** (Poursuite de la collecte de données dans les provinces du LUALABA et Haut KATANGA), (vii) **Rapport d'évaluation du niveau d'exécution l'exécution par les entreprises minières du Haut Katanga et du Lualaba de leurs dépenses sociales et environnementales** (Poursuite de la collecte de données dans les provinces du LUALABA et Haut KATANGA), (viii) **Rapport sur la modélisation fiscale de quelques grands projets miniers** (Poursuite des travaux et collecte d'informations en cours par le Consultant Jonnhy West & Koinon consulting), (ix) **Rapport régional de l'ITIE sur les partenariats miniers de transition en Afrique** (Étude concernant la RDC, la Zambie et l'Angola qui met l'accent sur le corridor de Lobito et les accords connexes), (x) **Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN par rapport aux recettes calculées par les Divisions des mines** (Collecte de données auprès des divisions provinciales des mines) et (xi) **Rapport Annuel d'Avancement 2023 - 2024** (finalisation, par le ST, de l'élaboration du projet de RAA et attente de partage pour amélioration des parties prenantes).

S'agissant des **Activités menées du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025**, il continue en indiquant la mise en œuvre à travers l'organisation des ateliers de (i) dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022 dans 12 villes, hormis les villes de Goma et de Bukavu occupées et hors contrôle gouvernemental ; (ii) d'échanges entre les administrations publiques et les entreprises



minières pour convenir de l'entité responsable de l'élaboration des synthèses des EIES/PGES ou PAR dans le Haut-Katanga et le Lualaba (Lubumbashi et Kolwezi) ; (iii) de lancement de la collecte des données du Rapport ITIE sur l'évaluation du niveau des recettes constatées et celles recouvrées par le FOMIN, de 2018 au 1^{er} trimestre 2025 à Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie et Mbujimayi ; (iv) d'échanges entre parties prenantes impliquées dans la divulgation des contrats miniers, d'hydrocarbures et des concessions forestières à Kinshasa et (v) de mise en commun des améliorations du projet de Rapport sur l'EMAPE Diamant 2021 – 2022 à Mbujimayi et à Tshikapa, sans oublier (vi) la Vulgarisation de l'étude de faisabilité et mise en œuvre de la feuille de route sur la divulgation systématique des données exigées par la Norme ITIE par le consultant WINS Consult ainsi que (vii) ; Réflexion, à Kinshasa, sur la transition énergétique en RDC : opportunités, défis et perspectives. Il poursuit en signalant également la participation à des conférences et autres forums sur le plan international.

Il informe aussi le CE de l'obtention d'un financement du CAFI pour l'intégration du secteur forestier dans le périmètre avec 50% de l'enveloppe libérée aux fins de réaliser des activités en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et ses services par la sensibilisation des acteurs du secteur surtout des opérateurs artisanaux. A cet effet, il indique la mise en place d'une Task force par arrêté ministériel.

Enfin, il profite de l'occasion pour annoncer une acquisition prochaine, sous financement du projet ENCORE de la Banque mondiale, du mobilier ainsi que du matériel informatique au profit du Secrétariat Technique. Dans le même ordre d'idées, il informe le Comité Exécutif que l'audit des états financiers 2021-2022 de l'ITIE-RDC a relevé que les mobiliers, le matériel informatique ainsi que le matériel roulant (quatre véhicules sur cinq) sont complètement amortis et de ce fait devaient sortir du patrimoine pour ne pas continuer de fausser la valeur bilantaire. Ainsi, tenant compte de ces conclusions et conformément au Manuel des procédures de gestion du Comité National, le Secrétariat technique va devoir déclasser ces actifs amortis.

Débat :

Un membre du Collège entreprise souhaite voir le ST étayer dans sa présentation plus d'informations sur l'avancement de l'élaboration du Rapport 2023 notamment le retard dans la production Cadrage de ce rapport ainsi que sur la préparation de la validation. Il suggère de séparer les activités rentrant dans le processus ITIE des celles faites dans le cadre de la participation à des conférences.

Pour ce faire, le CN réagit en signalant qu'à ce jour, s'agissant du cadrage, seule la DGI tarde à fournir les informations mais promet de le faire au cours des prochains jours. Pour ce qui est du recrutement de l'Administrateur indépendant du Rapport ITIE-RDC 2023 soumis à la Banque mondiale, il indique que le dossier est en cours de traitement pour un avis de non objection à obtenir au début du mois de juin. Il fait observer que si ces deux contraintes sont rencontrées, le délai de fin d'année pour la production du rapport peut être tenu. Pour toutes les études thématiques, leur finalisation est prévue pour la fin de cette année.

Un autre membre du même collège suggère qu'un document reprenant une synthèse sur l'état de chaque rapport leur soit transmis avant la réunion pour mieux se prononcer.

Le CN a pris bonne note et s'engage à le transmettre 8 jours avant la réunion.

Un membre du collège société civile revient sur les actifs amortis, soutient leur déclassement pour autant que la procédure en la matière soit strictement observée. Il est soutenu par un membre du collège du Institutions.

A l'invitation du Président, le Ministère des Hydrocarbures (par son délégué) fait sa communication en indiquant le retard enregistré dans la numérisation des informations dans le cadre de la transparence. Mais il signale en outre que le travail est en cours et un accord a été conclu

avec une firme H2D qui accompagne le Ministère dans la mise en place du Petroleum Datawarehouse (l'entrepôt de données) en vue de se conformer aux exigences du prochain rapport à déposer à la fin de l'exercice. Des efforts sont entrepris pour rattraper ledit retard dans les deux prochains mois.

Troisième point à l'ordre du jour : Points saillants

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National signale que ce point sera présenté par la société civile.

• Cas de violation du Protocole de participation de la Société civile

Invité par le Comité Exécutif, Maître Jean-Claude KATENDE fait un bref aperçu sur les prescrits du Protocole sur la participation de la société civile qui stipulent que ce dernier participe de manière libre, indépendante et active et doit s'exprimer librement sur les questions de la mise en œuvre de l'ITIIE et de la gouvernance des industries extractives. Sur ce point, il indique trois cas d'atteinte aux droits fondamentaux importants relevés et soumis au CE pour débats et actions.

Il revient sur le premier cas concernant Monsieur Léonard YAV ZAMA, acteur de la société civile basé à Kolwezi, victime de violation des droits à trois reprises (menaces par voie téléphonique par un chef de Bayeke à Fungurume en janvier 2024 pour avoir dénoncé l'expulsion des communautés de Kalweji Kibalasani par TFM, en mars 2024 invité par la Parquet près le Tribunal de paix de Lubudi pour répondre aux dénonciations faites en faveur des habitants de Mano Mapia victime de pollution par TFM et enfin, en avril 2024, pour menaces d'arrestation à la suite du communiqué mettant en cause le Ministre provincial de l'Intérieur qui bloquait la construction d'un marché au quartier Mpala à Fungurume, pourtant prévu dans le cahier des charges.

Concernant le second cas relatif à monsieur Démestère MALOBA, ce dernier, journaliste impliqué dans les questions environnementales et de transparence basé à Lubumbashi, arrêté, séquestré puis relâché par l'ANR.

Et, enfin le troisième cas concerne le monsieur Martin MWAMB, Coordonnateur de l'organisation ADID basé à Fungurume dans la province du Lualaba qui a fait l'objet de menaces de mort et des visites nocturnes pour refus de signer le PV de la commission spéciale mise en place par la Gouverneure de Lualaba dans le cadre de la délocalisation des habitants du Manomapia à Fungurume affectés par l'usine 30K de TFM. Il relève qu'aucune mesure n'a été prise pour assurer la sécurité du sieur précité.

Il conclut en indiquant que ces faits sont constitutifs de violation de l'Exigence de la Norme ITIIE ainsi que du Protocole relatif à la participation de la société civile à l'ITIIE. Pour ce faire, il recommande au Comité Exécutif de prendre des mesures idoines pour parer à cette situation. A titre de proposition d'actions, il suggère ce qui suit :

- 1) Le CE envoie ses membres pour enquêter et documenter les faits dénoncés ci-haut ;
- 2) Les autorités provinciales du Haut-Katanga et du Lualaba instruisent les services publics (Police et ANR) pour cesser les actions de représailles contre les acteurs de la société civile ;
- 3) L'organisation de sessions de vulgarisation du Protocole sur la participation de la société civile auprès des services publics.

Le Président demande aux membres s'il y a des commentaires sur ces cas présentés avant d'évaluer les propositions de solution.

Débat :



Un membre du collège entreprises souligne que si ces documents leur étaient soumis à temps, il se serait préparé avec les éléments appropriés. Il signale qu'au cours des réunions tenues en marge de KBM à Kolwezi, les opérateurs miniers s'interrogent sur le profil de leurs interlocuteurs au niveau de la société civile. Il revient sur la question concernant la société TFM incriminée dans les différents cas soulevés dans le cadre de délocalisation, la législation congolaise l'a bien prévue. Il fait observer que, s'agissant de ce cas précis, il préconise que la société TFM et la Province délègue leurs représentants pour exposer les faits plutôt que d'envoyer une délégation du CE de l'ITIIE-RDC.

Un membre du collège société civile, tout en étant d'avis avec l'intervention du collège entreprise, pense qu'il est utile de dépêcher une équipe sur terrain pour échanger avec les parties plutôt que de faire venir les représentants des parties incriminées au CE. Il suggère aussi la vulgarisation du Protocole de la société civile auprès des autorités.

Un membre du collège entreprise renchérit en s'interrogeant sur la qualité de l'interlocuteur des sociétés minières. S'agissant des menaces à l'endroit des personnes victimes, il estime que la justice est mieux placée pour se saisir de ces cas au lieu de le confier au CE dont le rôle devient difficile à cerner.

Réagissant, Maître JC KATENDE précise qu'il ne s'agit pas de traiter du cas de délocalisation mais bien de l'atteinte aux droits fondamentaux des acteurs de la société civile dont les faits ont été documentés. Ces faits relèvent de la société civile et s'ils sont documentés, le protocole exige que ces faits soient portés au CE pour discussion et actions.

Un membre du collège institutions publiques fait observer, sous réserve de la saisine de la justice, qu'il n'existe pas de procédures pour règlement de tels cas par le CE. Il propose à cet effet, de mettre en place un canevas d'actions du CE pour traiter ces cas.

Un membre du collège société civile fait relever que le protocole de l'ITIIE sur la participation de la société civile édicte des principes touchant ce genre de situation dans le cadre de la Norme. Un autre membre estime, quant à lui, que le CE peut saisir le Ministre de l'intérieur pour des cas relevant de sa compétence, tel le cas de l'ANR.

Un membre du collège entreprise revient pour lever l'équivoque sur la restriction de liberté d'expression évoquée qui rentre dans un cadre bien précis, il s'agit de la délocalisation et aussi du cas de corruption soulevé. Il estime qu'il faut relever la vraie cause du problème. Etant donné que la société TFM est citée, il réitère sa proposition d'inviter les autres parties (la société TFM et les représentants des autorités provinciales).

Prenant la parole, le Coordonnateur National fait remarquer que, suivant le protocole, l'espace civique concerne l'ensemble de la société civile. Pour les cas précités, il y a eu de menaces par intermittence sur leurs personnes alors que le cas du journaliste relève d'une manifestation autre qu'afférente aux ressources naturelles. Il considère que l'espace civique est ouvert, d'autant plus que la restriction ne concerne que les personnes bien ciblées et recommande d'adhérer à l'idée de recueillir plus d'informations sur le contexte de ces faits avant de lever l'option.

Le Président estime qu'il est primordial de connaître l'interface entre les sociétés minières et la société civile tout en cherchant à régler en même temps la cause.

Pour le Coordonnateur National, le fait de saisir le CE relève du protocole et déjà, le CE traite et discute de ces questions pour une réponse idoine.



Le Président propose d'obtenir plus d'informations sur les cas précités pour lever une option efficace et prendre position à cet effet.

Un membre du collège entreprise suggère que le CE puisse saisir non seulement le Gouverneur, le président de la commission mais aussi, la société incriminée en vue de recueillir des informations supplémentaires pour décider en connaissance de cause sur l'orientation à donner.

Fort des propositions faites, le Président estime qu'il faille solliciter les informations préalablement étant donné qu'il y a des autorités intéressées mieux placées pour éclairer sur les faits et demande l'avis de la société civile à ce propos.

Prenant la parole, Maître Jean Claude Katende fait observer que toute voie tendant à trouver une solution à ces cas est la bienvenue et n'y trouve aucun inconvénient.

Un membre du collège Institutions publiques demande la mise à disposition du protocole sur la participation de la société civile pour information.

Y répondant, le Président fait savoir que ce Protocole fait corps avec la Norme.

Sur ce, le Président prend bonne note des propositions arrêtées et charge le ST d'écrire aux parties concernées aux fins de requérir les informations nécessaires pour une bonne orientation.

• Rappel du débat relatif à la transparence des négociations et de signature de l'avenant n° 5 Contrat chinois

Un membre du collège de la société civile rappelle qu'au cours d'une séance du CE, il avait été convenu de la tenue d'une activité pour comprendre les contours de la renégociation du Contrat Sicomines dans le cadre de la commission ad hoc mise en place à cet effet qui a abouti à la signature de l'Avenant n° 5 à la Convention Sicomines. Il ajoute qu'il s'agissait, pour la société civile, de comprendre comment s'est passé le financement, comment la répartition a été faite, et qui a payé. Etant donné qu'aucune suite n'a été donnée à ce jour, la société civile tient à être fixée sur ces questions ainsi que la date de cet atelier.

Le Président fait observer que cette question avait bel et bien été abordée par le CE et estime le rapport financier y reviendra avec la mise à disposition des moyens financiers pour le Secrétariat Technique. Il espère que cet exercice peut se faire dans le cadre de la dissémination du rapport.

Le Coordonnateur National, tout en remerciant les efforts du Gouvernement par la mise à disposition des fonds pour la mise en œuvre, souligne que les moyens restent insuffisants pour réaliser cette activité. Il signale que, dans l'entretemps, dans le cadre de la dissémination du rapport 2022, les débats sur la question peuvent être entamés sur la question.

Un membre de la société civile estime que, nonobstant le manque de moyens par le Secrétariat Technique, il appartient au ST d'en faire des propositions aux parties prenantes pour la tenue de cet atelier au vu des TdR. Un autre membre du même collège revient sur le financement de l'ITIE en remerciant le Gouvernement plus particulièrement le Président et le Vice-Président pour leur implication. Il rappelle la solution envisagée par la Première Ministre, lors de la rencontre, pour une solution de financement pérenne de l'ITIE. Aucune option n'a été convenue par les membres pour fixer la date de la tenue de cet atelier.



Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 20 février au 20 mai 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National a tenu à remercier le Président pour son implication ainsi que le 1^{er} Vice-Président pour le soutien à travers ses services au profit de l'ITIE et pour la pérennisation de la contribution à l'ITIE.

Prenant la parole, le 1^{er} Vice-Président a rappelé que la RDC reste engagée dans la voie de la transparence et considère l'ITIE comme un outil, un levier pour les réformes dans le secteur extractif. En tant que Gouvernement, il indique que des efforts sont entrepris pour un financement pérenne et durable de l'ITIE.

Le Coordonnateur National présente la situation financière telle que contenue dans le document intitulé « *Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC* » lequel a été transmis à chaque membre.

Le Président demande aux membres de réagir sur le document. Aucune observation n'ayant été soulevée, le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 20 février au 20 mai 2025.

Cinquième point à l'ordre du jour : Divers

Un membre du collège société civile revient sur la disposition de l'article 7 du Décret portant création et organisation du Comité National de l'ITIE-RDC notamment sur le respect du cadre réglementaire quant à la participation de la partie du Gouvernement au CE. Il invite le Président à proposer une alternative pour éviter le manque d'engagement par la configuration avec une délégation de pouvoirs aux vice-ministres avec procuration spéciale.

Le Président réaffirme l'engagement et la volonté du Gouvernement.

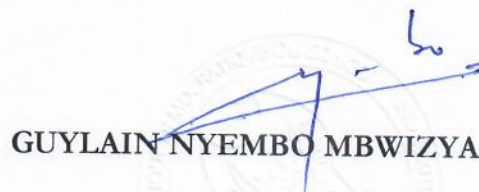
L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 14h37', la réunion a pris fin à 16h28'.

Fait à Kinshasa le 29 mai 2025



Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif



GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif